

BAZALP

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 35.100.000 euros

Siège social : 90 rue de Guebwiller, 68260 KINGERSHEIM

Immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le n° 345 029 474

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2019

TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

DATE D'ENREGISTREMENT AU GREFFE : 29.5.19

N° DU DEPOT : A 5812

LE GREFFIER JD

L'an deux mil dix neuf,

Le 06 mai,

A 10 heures,

La société **BAZALP Group**, société par actions simplifiée, immatriculée sous le numéro RCS MULHOUSE TI 945 850 568, dont le siège social est situé à Kingersheim, (68260), 90, route de Guebwiller, représentée par son Président, Monsieur Nicolas FINCK, dûment habilité à l'effet des présentes,

Associé unique de la société BAZALP, identifiée en en-tête des présentes (ci-après « la Société »), société par actions simplifiée au capital de 35.100.000 euros, divisé en 1.000 actions de 35.100 euro chacune, dont le siège est 90 rue de Guebwiller, 68260 KINGERSHEIM, se sont réunis conformément à l'article 19 des statuts de la société, en Assemblée Générale Extraordinaire (l'«**Assemblée Générale**»), au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Nicolas FINCK, en sa qualité de Président de l'associé unique de la société BAZALP Group.

Madame Emmanuelle FABIAN est désignée comme secrétaire.

Assistent à l'Assemblée Générale :

- Monsieur Nicolas FINCK

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque associé en entrant en séance.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par Monsieur Nicolas Finck, qui constate que l'associé présent ou représenté possède 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social et ayant droit de vote.

Le Président met à la disposition de l'associé :

- la feuille de présence, et
- un exemplaire à jour des statuts de la Société.

Il dépose également le texte des résolutions qui vont être soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la Société
- Pouvoirs pour formalités

PREMIERE RESOLUTION
Dissolution anticipée de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et des comptes annuels du dernier exercice social clos le 31 mars 2018, approuvés par l'Assemblée générale ordinaire de la Société du 07 janvier 2019 et faisant apparaître une perte de 25.558.735,84 euros ayant pour effet de réduire les capitaux propres à moins de la moitié du capital social, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et le Président.

Associé	Signature
BAZALP Group représenté par Nicolas Finck	

Président	Signature
BAZALP Group représenté par Nicolas Finck	

BAZALP

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 35.100.000 euros

Siège social : 90 rue de Guebwiller, 68260 KINGERSHEIM

Immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le n° 345 029 474

**FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 6 MAI 2019**

Titulaire	Nombre d'actions	Signature
BAZALP GROUP	1000	
TOTAL	1 000	

Le Président de la séance certifie exacte la feuille de présence, cette dernière faisant apparaître que la totalité des actionnaires sont présents ou représentés et représente ensemble la totalité du capital social de la Société.

A Kingersheim, le 06 mai 2019

Le Président

